



ÉCOLE DE PENCHAK SILAT

Saison 2014/2015

www.kravmaga-lemans.com - 06.19.51.60.31

Secrétariat : contact.academie72@gmail.com

facebook.com/AKM.Academie.Krav.Maga.LeMans

Photo

FICHE D'INSCRIPTION

INFORMATIONS :

Nouveau

Renouvellement

NOM :

Prénom :

Date de naissance : / /

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

E-mail (obligatoire pour différentes communications) :

@

Adresse complète :

CHOIX DE FORMULE / COTISATION : cocher ou renseigner la case correspondante

Cotisations	Tarifs	Choix
Annuelle	150 €	
Semestrielle	113 €	
Trimestrielle	75 €	
Licence fédérale, assurance et frais d'inscription (1)	+ 47 €	
+ 1 activité supplémentaire (2) Préciser :		
TOTAL €	

MODES DE REGLEMENT :

(l'inscription)

par Chèque en totalité

Paiement en 2, 3 ou 4 fois (*Tous les chèques doivent être remis à*

Espèces (**en totalité à l'inscription**)

Bons CAF/ANCV/Chèque Collège 72 **en cours de validité**

COMPLEMENT D'INFORMATION AUX ADHERENTS

DOCUMENTS A FOURNIR :

Certificat médical postérieur au 01/06/2014

2 Photos dont une à coller sur la feuille d'inscription

1 enveloppe **timbrée** libellée à **vos** **adresses**

- (1) La somme de 47€ correspondant à la licence fédérale, l'assurance et les frais d'inscription, n'est à régler qu'1 seule fois pour la saison sportive 2014/2015 (de septembre à septembre)

- (2) Chaque Adhérent peut accéder à une activité supplémentaire (Krav Maga – Taekwondo – Body Taekwondo) pour un forfait de 100€

- **La tenue du club est obligatoire.** Toute commande d'équipement devra comporter le bon de commande **ET** le règlement pour être prise en compte.

Pour toutes questions : 06.19.51.60.31 ou contact.academie72@gmail.com



AUTORISATION PARENTALE

Pour les mineurs, autorisation parentale à remplir par les parents

Je soussigné M. _____ autorise mon enfant _____ à pratiquer le PENCHAK SILAT au sein de l'Académie de Penchak Silat. Je dois m'assurer préalablement que le cours a bien lieu et me tenir informé des activités du club. Ayant pris connaissance du règlement intérieur de l'AKM, je m'engage strictement à m'y conformer et à le faire respecter par mon enfant.

L'association et les enseignants de l'AKM ne sont pas responsables en cas d'absence de l'enfant _____ pendant les heures de cours. En cas d'absence de l'enfant aux heures des cours ou celui-ci devrait être habituellement, le club et les enseignants se dégagent de toutes responsabilités.

Je soussigné(e) M. _____ *autorise/n'autorise pas mon enfant _____ à être véhiculé(e) par une tierce personne pour se rendre aux diverses manifestations organisées par l'Académie de Penchak Silat pour la saison 2014/2015.
**- Entourer la mention utile*

A _____, le _____

Signature du représentant légal obligatoire

AUTORISATION DE PUBLICATION

Je soussigné(e) M. _____ *autorise/n'autorise pas l'Académie de Penchak Silat, etc. sur lesquelles * je figure / figure mon fils/ma fille _____ en vue de les mettre en ligne sur le site Internet de l'association.

Nous vous rappelons que vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (Art. 34 de la loi « Informatique et libertés » du 06 janvier 1978). Pour exercer ce droit, adressez-vous au bureau de l'AKM par courrier ou par mail.

**- Entourer la mention utile*

A _____, le _____

Signature obligatoire



NOM :
Prénom :

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Présenter toutes les pièces nécessaires (Certificat médical, fiche de renseignements, photos, enveloppe timbrée, la cotisation et le présent règlement intérieur signé) à son inscription ou à sa réinscription et ce **dès la première séance d'entraînement sous peine de ne pas y être accepter.**

Article 2 : Pour les titulaires du passeport sportif, le certificat médical devra obligatoirement y être apposé.

Article 3 : La cotisation est due pour l'année entière. Elle ne fera l'objet d'aucun remboursement le délai de rigueur dépassé (7 jours prévus par l'article 7 de la loi du 10/01/1978).

Article 4 : Le Professeur ou l'un de ses assistants est l'autorité dans l'enseignement du Penchak Silat et de tout événement particulier pouvant survenir pendant les cours.

Article 5 : Chacun est tenu de respecter les horaires d'entraînement qui sont affichés dans la salle d'entraînement ou couloir (panneau réservé au club).

Article 6 : Pour des raisons de sécurité, il est strictement interdit de quitter les cours sans autorisation.

Article 7 : La responsabilité du club n'est engagé que lorsque l'adhérent pénètre dans la salle d'entraînement, et celle-ci cesse dès sa sortie de la salle.

Article 8 : Pour la sécurité des enfants, tout mineur devra répondre de son retard ou de son départ anticipé par un justificatif des parents ou du tuteur légal.

Article 9 : Un rappel est effectué à chaque début de cours, à défaut, chaque personne devra se pointer d'elle-même sur la liste prévue. Tout retardataire devra se manifester auprès du professeur qui jugera de la participation au cours.

Article 10 : Dans l'esprit des Arts Martiaux et le respect de chacun, le pratiquant devra toujours :

Avoir son passeport sportif à jour et à chaque entraînement, Avoir une tenue propre et repassée, Avoir les ongles courts et propres, Ne pas porter de bijoux, Eviter tout débordement de comportement et de vocabulaire. Le pratiquant doit s'appliquer à suivre l'éthique du Penchak Silat.

Article 11 : En cas d'hémorragie externe, cesser l'entraînement et le signaler immédiatement.

Article 12 : Pas d'enseignement pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

Article 13 : Nous vous demandons de bien vouloir respecter scrupuleusement, la date de retour des éléments à fournir pour votre inscription suivant la fiche de renseignement qui vous a été fournie.

Article 14 : Pour les enfants, les parents devront les récupérer obligatoirement à l'heure de fin du cours, nous ne pouvons être tenus responsables après cette heure.

Article 15 : Dans le cadre de la santé publique, les équipements prêtés par le club devront être essuyés et rangés par le pratiquant.

Article 16 : Le non-respect de ce présent règlement pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive du club.

Date :

Signature :